

Séance du 14 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le 14 mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie suivant convocation du neuf mai 2018.

Etaient présents : M. QUESNEY, M. MADONNA, M. SIMÉON, M. DERRIEN, M. DESMARAIS, M. GUÉROULT, M. VERSAVEL, M. MÉNARD, Mme BRÉANT.

Absentes : Mme CAMIER, Mme DUPONT, Mme QUESNE, Mme CORADELLO, Mme RENAULT, Mme SWERTVAEGER

Mme. CORADELLO a donné pouvoir à M. VERSAVEL.
Mme SWERTVAEGER a donné pouvoir à Mme BRÉANT.

M. VERSAVEL a été nommé secrétaire de séance.

Présentation et délibération du projet d'implantation de l'antenne relais Orange par le responsable territorial et l'intervenant de la SNEF

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur le responsable du projet Orange. Ce déploiement du réseau téléphonique Orange va permettre d'améliorer la réception dans les alentours et sur la commune de Hauville. Le pylône sera implanté Rue du Mont Gignard sur un terrain qui appartient à la commune et dont le locataire, M. MIGNOT, doit donner une autorisation écrite à Monsieur le Maire pour l'implantation de l'antenne.

Ce choix d'emplacement doit permettre d'amplifier au mieux la réception pour les habitants de la commune en 3G et 4G.

Le pylône de 30 mètres sera installé sur un espace de 35 m² de la parcelle ZN 70 sise Lieu-dit La Couture.

Les émissions (volt/mètre) seront faibles et ne présenteront pas de dangerosité pour la santé et respecteront les niveaux imposés par l'OMS.

Les habitants pourront vérifier la réception et le niveau de fréquences radioélectriques sur le site ANFR.

Il n'y aura aucun coût pour la commune. Un bail de 12 ans sera signé. La Commune percevra un loyer de 1500 € annuel.

Un dossier sera transmis à la mairie pour une mise en place prévue dans 18 mois environ.

Une information du dossier de construction sera faite aux habitants de la commune.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'implantation de l'antenne sur la parcelle communale ZN70 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Délibération redevance pour l'occupation provisoire du domaine public

Monsieur Le Maire demande au conseil d'instaurer la redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération concernant
la protection des
données

La société ADICO propose une protection des données à caractères personnelles rendue obligatoire par la commission européenne à compter du 25 mai 2018 pour toutes les collectivités territoriales.

Le devis reste à étudier et Mme BRÉANT demande si cette protection ne serait pas déjà obtenue par la société Berger Levrault.

Le conseil souhaite un temps de réflexion pour décider.

La délibération est reportée.

Délibération assurance
de groupes AXA

Le groupe AXA souhaite obtenir l'aval de la mairie pour proposer une assurance complémentaire aux travailleurs non-salariés et aux retraités de la commune. Une remise de 30 % serait accordée. Le conseil se demande pourquoi le groupe AXA a besoin de l'accord de la mairie pour faire cette proposition.

Monsieur le Maire propose un vote pour donner l'autorisation au groupe AXA.

1 voix pour

8 abstentions

2 voix contres

La proposition est rejetée.

Questions diverses

Concernant la communauté de communes du Roumois Seine, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion des maires de la communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle aura lieu prochainement pour délibérer sur l'acceptation de communes voisines souhaitant quitter la communauté de communes Roumois Seine. Monsieur QUESNEY a rencontré, avec son premier adjoint, Monsieur Leroux pour envisager un nouveau regroupement de communes. De nombreuses communes souhaitent quitter la communauté de communes de Roumois Seine en raison d'une augmentation des impôts pour renflouer une intercommunalité qui a des difficultés financières. Monsieur le Maire rappelle que le conseil avait déjà voté en la faveur d'un regroupement plus large avec Pont-Audemer et il proposera donc lors du prochain conseil municipal une délibération pour rejoindre la communauté de communes de Pont-Audemer/Val de Risle.

Fin de conseil à 22 H